

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,
POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures continues.

Lyon, 11 janvier 1841.

Nous avons déjà signalé l'impuissance du ministère du 29 octobre : il ne peut ni avancer ni reculer ; il vent la paix à tout prix, mais ses supplications sont vaines. Il ne faut donc pas nous abuser, la quadruple alliance n'est pas dissoute et n'a pas dit son dernier mot.

Nous ne voulons pas jeter l'alarme dans les esprits, nous ne voulons pas davantage les laisser s'engourdir dans une fausse sécurité ; car si on regarde ce qui se passe au dehors, on y voit des symptômes d'une guerre prochaine.

Les états d'Allemagne continuent leurs armements. Nos protestations pacifiques les trouvent froids et aigris ; une secrète impulsion est donnée aux populations ; les souvenirs de 1813 sont évoqués : on fait entendre partout des menaces contre la France ; les professeurs semblent prêts à quitter le bonnet doctoral pour prendre le casque, les jeunes étudiants rêvent aussi batailles et victoires. Quelle main dirige ainsi les esprits ? quelle puissance les agite ? A n'en pas douter, c'est l'aristocratie européenne ; habituée à user de tous les moyens, elle trompe les peuples sur nos intentions, elle leur fait craindre de nouvelles irruptions de nos phalanges, elle exploite un vieux levain de jalousie contre la France, enfin elle met en jeu jusqu'à l'esprit de liberté pour mieux étouffer la liberté même.

De la sorte disparaît complètement la question d'Orient pour faire place à la question plus grave de savoir si la France restera France. Tel est le problème qu'on pose en ce moment du Nord au Midi. Ne nous y trompons pas, si l'aristocratie ne nourrissait pas de mauvaises passions, ne les excitait pas, elles sommeilleraient et finiraient par s'assoupir. Loin de là, elles paraissent plus vivaces que jamais.

A ce travail sourd chez les populations trans-rhénales, il est facile de voir que la quadruple alliance cherche un levier plus puissant même que celui des armées : qu'elle veut avoir avec elle l'opinion des peuples. Le canon ne lui suffit plus ; elle esquisse l'exposé du manifeste qu'elle se prépare à lancer contre nous. Evidemment nous sommes sous le coup d'un péril grave. Si M. Thiers a pu alarmer l'Europe quelques instants, depuis trois mois M. Guizot n'a reculé devant aucune concession pour la rassurer.

A la tribune de la chambre des députés, on a préconisé la trahison et prêché la paix à tout prix. Dans la presse ministérielle, on n'a pas cessé de vanter les bienfaits de la paix ; dans la bouche du roi, on a mis également des paroles bien inoffensives. Enfin, partout on a donné mission à nos ambassadeurs de se montrer conciliants, souples, humbles et même rampants.

Eh bien ! tant d'humiliations ne portent pas de fruits. Nous commençons à désarmer, et les nations allemandes continuent à armer. S'il n'y avait pas un projet de guerroyer, bien arrêté chez les gouvernements étrangers, ils ne dépenseraient pas ainsi sans motifs leur argent, ils n'obéiraient pas leurs budgets pour enfler des cadres inutiles.

Dix ans se sont écoulés depuis la révolution de 1830 ; on s'est habitué en France à penser que par cette raison que pendant dix ans aucune coalition ne s'était formée contre nous, il y avait beaucoup de chances de conserver la paix, enfin que nous ne serions jamais attaqués. C'est là un préjugé qui peut être funeste.

Il y a en Europe un lien sérieux qui rattache toutes les royautés dites légitimes et les diverses aristocraties. Ce lien se resserre à mesure que la démocratie gagne du ter-

rain. Aux yeux des rois étrangers, nous sommes toujours la nation inquiète, perturbatrice, subversive et incorrigible.

La royauté de Louis-Philippe n'a jamais été pour eux qu'un fait révolutionnaire ; les rois ne vont pas si vite que nos députés dans l'adoption des faits, et il est incontestable qu'ils ne regardent pas la révolution de 1830 comme un fait accompli.

Pour eux, il y a toujours danger à permettre que la France ait une organisation qui, sans être complète, laisse pourtant quelque jour au développement de la pensée. Les agitations de nos assemblées, de notre presse, de nos populations, les tiennent sans cesse en émoi ; cet esprit révolutionnaire qui les effraie, ils songent à le comprimer, disons mieux, à le détruire ; c'est leur *delenda Carthago*. Aussi voyez comme M. Guizot comprend leur pensée.

C'est pour leur plaisir qu'il fait poursuivre les écrivains démocratiques, qu'il s'oppose à toute manifestation ; c'est pour leur plaisir qu'il envoie en Afrique le général Bugeaud : tout cela est insuffisant. Ce qui le prouve, c'est que les armements continuent ; ce qui le prouve aussi, c'est que le ministère n'ose pas encore renvoyer dans leurs foyers les jeunes soldats qui ont été récemment appelés sous les drapeaux.

L'Europe continue ses armements ; la France restera-t-elle impassible ? attendra-t-elle que la guerre soit déclarée pour faire face au danger ? Cela ne peut pas être ; autrement il y aurait trahison. Ce n'est pas avec 400,000 hommes que nous pourrions nous sauver. La *paix armée* cache un piège, une effrayante déception. Il est temps qu'on y réfléchisse sérieusement.

L'année 1840 a été bonne pour l'Europe, a dit un journal anglais, et la France y a gagné surtout en échappant par la prompte exécution du traité de juillet, à la nécessité d'une collision prochaine avec l'Angleterre.

Vraiment, quand nous avons lu cet insolent résumé de notre honte, il nous est venu à l'esprit que la politique active de lord Palmerston avait encore quelques étapes à courir, qu'il ne suffisait pas au nouveau chef de la coalition d'avoir relié par la conquête de l'Egypte les Indes à l'Angleterre, et qu'il voulait à tout prix forcer la France dans son avilissement, pour qu'isolée, découragée, déjà vaincue moralement, elle ne put opposer qu'une ombre de résistance à ses ennemis, et qu'elle devint ainsi la proie facile de sa rivale.

S'il en était autrement, pourquoi la feuille du ministre anglais, après avoir attaqué la France par l'outrage brutal cherché-elle à la forcer dans son repos par cette ironie sanglante, par cette félicitation odieuse, à propos d'un grand danger évité ?

Il nous semble que si lord Palmerston était assouvi, s'il ne pouvait pas quelque autre projet ambitieux non encore démasqué, s'il avait, comme il l'a dit tant de fois, réellement souffert de sa rupture avec le gouvernement français, il ne laisserait pas ses journaux assaisonner leur polémique d'arguments à la *John-Bull* ; il nous semble qu'il éviterait surtout, vainqueur généreux, de féliciter la France pour avoir échappé au mortel péril d'une collision avec l'Angleterre.

Nous ne connaissons pas d'insulte plus grave, de provocation plus irritante que cette parole d'ironie. C'est d'un trait mettre sa rivale sous ses pieds ; c'est se constituer puissance supérieure, nation reine, avec laquelle il fait bon être en amitié soumise comme avec les dieux ! C'est le véritable orgueil de la souveraineté.

Il est vrai que les événements donnent raison à cette grande audace de la fierté britannique, et que l'année 1840,

comme le dit le journal de lord Palmerston, a été bonne pour l'Europe, pour l'Angleterre surtout.

Il y a quelques années les affaires du royaume-uni n'étaient pas en si bonne voie. Les provinces du Canada, révoltées, menaçaient de couper le câble d'administration qui les lie si fortement à la politique anglaise ; si la France avait voulu reconnaître son ancienne parenté avec le pays insurgé, que serait-il advenu des juges et des soldats anglais qui tuaient là-bas au compte de la métropole ? Les États-Unis, qui voient d'un œil jaloux ce dernier reste de la domination européenne, seraient-ils restés neutres, s'ils avaient pu compter sur la France dans une question d'honneur et d'intérêt pour le nouveau monde tout entier ?

Heureusement pour l'Angleterre que le gouvernement français en était alors avec elle à l'idolâtrie et qu'il aurait au besoin tiré l'épée pour elle.

Qui ne sait également que si la France avait voulu, depuis dix ans, nourrir en Irlande la haine des Bretons, elle aurait pu partager cet honneur avec O'Connell, et se ménager ainsi, pour un cas urgent, celui-ci par exemple, une influence terrible dans ce pays ?

De même quand est survenu ce différend du ministère anglais avec le roi de Naples, n'avions-nous pas là l'occasion la plus favorable pour frapper d'impuissance, et pour long-temps l'insatiable ambition de nos ennemis ? Eh bien ! vis-à-vis de l'Irlande, notre gouvernement a toujours eu des allures de compassion mêlées de mépris pour ce peuple de prolétaires. Que de fois les grands docteurs du *Journal des Débats* n'ont-ils pas livré aux moqueries de l'Europe les harangues d'O'Connell et de ceux qui le suivent. Quant à l'affaire de Naples, on a fait mieux encore : on est intervenu dans le différend et on a réglé au profit de l'Angleterre. Et l'Angleterre, alors n'ayant plus aucun intérêt en souffrance, a fait mettre la France au ban des nations, a conquis pour elle et pour ses agents égyptiens ou tures le chemin de son grand empire ; elle s'est assurée la Méditerranée comme l'Océan, et elle travaille maintenant à conquérir le marché d'Espagne d'où nous serons bientôt exclus comme nous le sommes déjà de celui du Portugal et de ceux de l'Allemagne.

En vérité, le journal de lord Palmerston avait raison. L'année 1840 a été bonne pour la France !

On serait injure à M. Guizot en ne lui permettant pas de mener à bout la politique de l'étranger. Il n'est pas dans les chancelleries de la coalition un seul homme qui ait aussi bien mérité de la *patrie cosaque*, et ses derniers exploits diplomatiques auraient dû le garantir suffisamment contre ses rivaux en ignominie. Sa politique n'est-elle donc pas liée depuis 1814 à la politique de conservation rétrograde qu'appuyaient chez nous en ces malheureux jours les baïonnettes de la sainte-alliance ? Dans tous les cas décisifs n'a-t-il pas donné des gages formels à nos ennemis ? N'a-t-il pas payé des tributs sanglants à la contre-révolution, en dressant les tables de proscription de l'abbé Montesquieu, soit contre les hommes de l'Empire et de la République, soit contre les idées françaises ? Et depuis, toutes les fois que le gouvernement de juillet a porté les mains sur nos libertés, n'a-t-il pas toujours été l'agent fanatique de la réaction ? Rappelez-vous la discussion sur l'hérédité de la pairie, la loi contre les associations, celle contre les crieurs publics, le code de septembre tout entier, et enfin cette hideuse ébauche de despotisme judiciaire, le projet de loi de disjonction ? Qu'a donc respecté cet homme, au point de vue de la patrie, de la

Chronique Théâtrale.

Il est certain maintenant que M^{me} Roulle quitte Lyon pour Marseille, au mois d'avril prochain, et, en conscience, nous pensons que c'est une perte pour notre grand opéra.

On nous a reproché d'avoir parfois critiqué sévèrement le talent de M^{me} Roulle, et l'on semble trouver étrange qu'actuellement nous blâmons la direction de ce qu'elle n'a pas su retenir une cantatrice aussi distinguée. Il est vrai que nous avons quelquefois blâmé cette artiste et sur ses roulades un peu lourdes et d'un goût souvent douteux, et sur les broderies peu élégantes dont elle surcharge certains morceaux, écrits purement dans la partition et sous l'inspiration de M^{me} Cinti, dont le mérite, en fait de vocalisation, touche presque à la perfection, et enfin sur certaines notes criées plutôt que chantées dont elle abuse pour satisfaire peut-être aux exigences du parterre. Mais parce que nous avons franchement exprimé notre opinion sur un talent qui peut quelquefois s'égarer, est-ce à dire que nous ayons jamais voulu le remplacement d'une actrice dont les qualités l'emportent de beaucoup sur les défauts, qualités incontestables et des plus rares, défauts légers et qu'il serait facile de corriger par le travail ?

Et pour preuve que l'étude est quelquefois chez M^{me} Roulle pleine d'intelligence et que notre critique n'a pas toujours été sans obtenir de bons résultats, qu'il nous suffise de citer le rôle de Malthilde de *Guillaume Tell*. Lorsqu'elle aborda ici ce rôle pour la première fois, il vous souvient sans doute combien elle y laissait à désirer et pour l'élégance du style et pour la justesse. Aussi nous crûmes devoir nous montrer sévère pour ce rôle attaqué si fort à la légère. Mais alors il vous souvient aussi qu'aux représentations suivantes M^{me} Roulle fit de ce rôle, par le travail, un de ses meilleurs et celui où elle obtient maintenant d'unanimes applaudissements.

Certes, si vous concluez que quelques critiques consciencieuses impliquent toujours le désir du remplacement d'un artiste, alors

nous ne croyons pas qu'il y ait de critique possible. Et nous dirons cela aussi pour MM. Siran, Audran, Junca et Dabadie, que nous avons attaqués souvent, et que cependant nous eussions désiré conserver comme des artistes d'un mérite réel et qu'il sera probablement fort difficile de remplacer.

Ne cherchez donc point à faire penser que c'est d'après notre critique que vous laissez partir M^{me} Roulle, mais bien plutôt pour obéir à votre mauvais génie qui vous pousse de maladresses en maladresses, et qui prouve si fort votre inexpérience en matière théâtrale. Par contre, nous pouvons presque donner comme certain le réengagement de M. Padrès, de M^{me} Rabi et *tutti quanti*.

Un fait cependant à constater, c'est l'absence toujours croissante du public durant la semaine. Notre théâtre, encore si vivant il y a quelques années, serait-il donc frappé de mort ou d'impuissance ? D'où vient que la foule s'y voit aussi rarement, et qu'alors, par hasard, elle remplit la salle, elle sort le plus souvent pleine de toutes sortes de déceptions et de mécontentements ? C'est vraiment à tenir sa mauvaise humeur à deux mains, pour ne se pas laisser aller à toutes sortes de critiques sévères et sur les personnes et sur les choses, et à désespérer, par instants, d'un avenir brillant pour l'art, en notre triste ville de Lyon.

Depuis quelque temps, les concerts se multiplient ; mais malheureusement la qualité est en raison inverse de la quantité. Le Cercle Musical, dans sa généreuse hospitalité, ouvre chaque semaine ses salons à des artistes de passage ; de là le concert de M. et M^{me} Arigotti, et celui de M. Della Scala, et plusieurs autres qui doivent se donner incessamment.

Quelques mots sur quelques parties un peu saillantes de ces concerts qui, en général, ont été froids comme la saison, et dont le public a eu raison de se garder. Vous verrez que les artistes seront amenés forcément à payer leurs auditeurs, si l'art pur et élevé continue à entrer pour une aussi minime part en ces prétendues solennités musicales.

M. Arigotti, dont la voix de ténor est de peu de force et d'ampleur, a dit cependant avec un goût presque irréprochable quelques cavatines italiennes qui ont été fort applaudies ; son style est pur et correct et ses fioritures d'une légèreté des plus rares.

M^{me} Arigotti, dont la vocalisation est facile, manque de limpidité dans la voix, de là un chant terne et froid. Les morceaux qu'elle a dits seule manquaient d'entraînement et de sentiment dramatique.

M. Della-Scala possède une voix de basse agréable sans doute dans quelques registres, mais d'un timbre très-faible. A sa manière de chanter, on comprend que M. Della Scala puisse être un bon professeur de chant, mais à coup sûr sa voix manque d'énergie pour attaquer des morceaux comme le duo de *Belisario*, par exemple. Il est vrai que M. Antognini, qui disait ce duo avec M. Della-Scala, a crié sa partie à tout rompre, et à s'enrouer d'une rude façon, enrouement qu'ont partagé aussitôt M. Finart, dans un air italien, et M. Luigini fils, dans un interminable solo de cornet à piston. Et, à propos de cornet à piston, pourquoi ne pas le laisser exclusivement aux quadrilles de Musard ?

Un solo de clarinette, composé et exécuté par M. Dazzi, a été vivement applaudi à plusieurs reprises. Il est vrai que M. Dazzi avait su se préserver de l'enrouement général et qu'il manie son instrument avec une habileté des plus louables.

M. Hilariot a joué des variations de Bériot qui ont fait généralement plaisir. Nous reprocherons seulement à M. Hilariot de manquer de son et d'affecter un style beaucoup trop maniéré.

Mais, direz-vous, vous accusez ces deux concerts d'une extrême froideur, et cependant vous citez bon nombre d'applaudissements. — Sans doute ces deux soirées n'étaient pas précisément nulles sous le rapport du plaisir, mais que ne puis-je vous dire à quel prix a été achetée cette légère somme d'agréments que je vous signale !

— Vous souvient-il du *Giaour* de M. Antony Rénal, musique de M. Bovery ? Cet opéra du terroir avait été ici fort applaudi et pour quelques beaux vers et pour quelques morceaux d'une large fa-

philosophie, de la liberté, et que lui reste-t-il à mutiler parmi ces intérêts sacrés qui forment le patrimoine des générations ?

Nous avons beau chercher dans son caractère, dans ses précédents, dans ses aphorismes philosophiques, ce qui pourrait lui nuire aux yeux de l'étranger; nous le trouvons de tout point tristement admirable pour accomplir la déchéance de notre pays.

Ses derniers actes, d'ailleurs, comme nous l'avons dit plus haut, ne sont-ils pas assez significatifs pour rassurer la coalition contre toute arrière-pensée de notre gouvernement? Et que veut-on de plus explicite, en un temps de guerre et de menace comme celui-ci, pour établir la politique que cette formule à jamais célèbre a consacrée : *La paix partout! la paix toujours!* Et cela n'a pas été dit dans un livre, dans une harangue d'académie, mais à l'une des tribunes de France, avec toute l'autorité du pouvoir responsable et dirigeant!

On s'effraie, dit-on, de ce programme à la suite, *la paix armée et les fortifications de Paris*; mais cela ne peut être qu'un masque de circonstance pour M. Guizot. Cet homme d'état n'a-t-il pas dit et répété vingt fois que nous n'avions pas été insultés, que la coalition était un rêve; qu'on n'en voulait ni à notre honneur, ni à nos intérêts, ni à notre territoire; qu'il n'y avait qu'un demi-sultan de moins dans le monde, et que la France aurait grand tort de s'émouvoir et de porter la main à son épée? Dès lors que peut signifier la paix armée, que veulent dire des fortifications à élever autour d'une capitale qu'on assure être à l'abri de l'invasion et de l'attaque? M. Guizot est logique, dans la bassesse surtout; et les étrangers auraient grand tort de lui enlever, pour le donner à d'autres, l'honneur de nos funérailles.

Chronique Lyonnaise.

Les habitants des Brotteaux avaient espéré que la nouvelle administration municipale de la Guillotière apporterait dans l'exercice de son mandat plus de bon vouloir et d'activité que l'administration précédente, et qu'elle pourvoirait au mauvais état dans lequel se trouve depuis long-temps la voie publique sur un grand nombre de points de la localité.

Les espérances des habitants des Brotteaux ont été complètement déçues. Dès le commencement de l'hiver, la circulation est devenue extrêmement difficile. On ne s'est occupé ni d'enlever les neiges ni de casser les glaces, et c'est à peine si on procède une ou deux fois la semaine à l'enlèvement des immondices.

Tel est l'état des choses aujourd'hui que nous sommes en plein dégel, que les piétons ne savent où poser le pied pour échapper à la multitude de cloaques qui compromettent sérieusement la circulation.

Devons-nous espérer que l'administration municipale de la Guillotière prendra en considération les justes plaintes de ses administrés?

— Jeudi dernier, un menuisier exerçant, en outre, la profession de marchand de vin, aux Brotteaux, s'est suicidé à la suite d'une altercation très-vive survenue entre lui et sa femme qui, dit-on, l'avait surpris en flagrant délit d'infidélité conjugale. Le malheureux menuisier s'était d'abord enfui, laissant les deux femmes aux prises; mais, rentré chez lui, il y fut bientôt rejoint par sa femme, et ce fut dans ce tête-à-tête que le mari exaspéré et qui avait un couteau entre les mains, s'en frappa au cœur et expira sur-le-champ.

— Les ordres les plus sévères ont été, dit-on, donnés aux douanes de Savoie pour empêcher l'introduction d'une réimpression du dernier écrit de l'abbé de La Mennais faite à Genève, et de plusieurs autres publications dites anarchiques.

— On lit dans le *Réparateur* :

« On nous adresse un long mémoire sur la vente projetée par l'administration des hospices, d'une partie des propriétés territoriales qu'ils possèdent aux Brotteaux. Les pétitionnaires sont locataires des terrains en vente, terrains sur lesquels ils ont fait élever des constructions assez nombreuses, qui perdront toute valeur sitôt que l'adjudication aura été tranchée. La mesure que vient d'adopter l'administration leur portera donc, si elle s'effectue, un notable préjudice, et c'est contre ce préjudice qu'ils viennent réclamer. Sans entrer plus avant dans la question, que nous ne connaissons point assez pour la juger, nous croyons toutefois que, dans cette circonstance, l'administration n'agit et n'agira que dans

ture. — Et voilà que cette œuvre obtient aujourd'hui à Rouen un immense succès, à ce point que Jules Janin y a consacré tout un feuilleton des *Débats*. Mais, chose singulière, le nom de M. Antony Rénal a disparu de l'affiche pour être remplacé par celui de M. Tavernier. M. Boverly a au moins dans cette affaire montré peu de reconnaissance pour l'auteur primitif du libretto, et c'est une leçon pour les librettistes de province.

Pour nous, quelque travail qu'ait fait au poème M. Tavernier, nous pensons que l'œuvre appartient d'abord à celui qui l'a créée. Ceci rentre dans les questions de propriété littéraire.

L'opéra de *Lucie* est toujours pour MM. Siran et Dabadie l'occasion d'un véritable succès. M. Siran dit le sextuor du second acte avec une puissance de voix qui lui vaut toujours d'unanimes applaudissements, et M. Dabadie attaque plusieurs phrases de son rôle avec un rare bonheur. Grâce à ces deux artistes, on peut entendre avec plaisir quelques parties de cette partition qui renferme tant de délicieux motifs. Mais nous demanderons à M^{me} Rabi si elle pense que sa voix puisse suffire au rôle si important de *Lucie*? Sa voix, qui trouve quelques fioritures agréables au premier acte, devient sourde, sans valeur et sans force au second et au troisième acte. La grande scène de folie n'est dans sa voix qu'une plainte interminable; et cependant quel air admirablement écrit pour faire valoir toutes les ressources de la vocalisation, quand on possède une voix!

On a joué cette semaine le *Misanthrope* devant une centaine de spectateurs, et quelques artistes, notamment M. Dégrully et M^{me} Beuzeville, ont tenté de louables efforts pour dire ce chef-d'œuvre avec intelligence. Mais cette représentation a passé inaperçue ni plus ni moins que si c'était été *l'Orage* ou *l'Hôtel garni*. — Pauvre comédie, est-ce ainsi qu'on l'abandonne de nos jours pour le drame enroulé ou pour quelques vaudevilles bâtarde? — Il y aurait là matière à quelque longue *littérature* sur la décadence de l'art; mais nous préférons relire Molière ou Corneille. Z.

l'intérêt des pauvres; mais il serait fâcheux, si les réclamaux ont des droits à faire valoir, que ces droits ne fussent pas pris en considérations. La justice passe avant toute chose, même avant le zèle de la charité.»

— Samedi dernier, à deux heures après-midi, M. Guillermain, propriétaire à Toissey (Ain), a été renversé sur le quai de Bondy par un postillon attaché à la maison Gaillard frères.

Le sieur Guillermain est gravement blessé à la tête sans l'être toutefois d'une manière dangereuse. Il n'y a pas de la faute du postillon.

— Dans la soirée du 3 janvier, un ouragan a occasionné plusieurs accidents à Besançon; des cheminées ont été renversées; une femme, jetée à terre par le vent, a eu la jambe cassée; un habitant d'Arbois, qui se trouvait à Besançon pour ses affaires, épouvanté par le bruit qu'il entendait sur les toits, et, tournant la tête, s'est trouvé à l'instant même atteint d'une énorme tuile qui lui a emporté la moitié d'une joue.

— Deux huissiers de la cour royale d'Aix ont été commis pour venir donner à Marseille 250 assignations, pour le 11 de ce mois, à autant de témoins qui doivent venir déposer dans l'affaire de l'ex-notaire Arnaud de Favre. Ils ont accompli leur mandat.

On assure que la lecture de l'acte d'accusation ne pouvant être faite par une seule personne à cause de la fatigue qu'elle occasionnerait, deux greffiers ont été désignés pour la faire.

— On écrit de Toulon :

Lors de la dernière bourrasque qui mit en si grand péril le steamer de poste le *Scamandre*, un jeune homme, dominé par la frayeur que lui causait la tempête, monta sur le pont, et, présentant aux matelots ses deux mains pleines d'or, leur dit : Tout cela est à vous si vous me sauvez la vie. Une dame, plus courageuse que lui et indignée de tant de couardise qui ne pouvait que démoraliser le reste des passagers, lui dit : « Fi donc! Monsieur, votre peur est honteuse, et, si j'étais votre femme, je donnerais tout cet or que vous montrez, pour vous faire jeter à la mer. »

— La journée du nouvel an a été signalée à Berne (Suisse) par un accident tragique. A 8 heures du soir, un homme qui par son costume paraissait appartenir à la classe ouvrière est tombé du haut de la terrasse de la cathédrale dans une des rues de la basse ville; relevé immédiatement après sa chute, il n'a pas donné signe de vie. On ne sait si cet accident est le résultat d'un suicide ou d'une vengeance; on assure cependant qu'on a arrêté un individu soupçonné de n'être pas étranger à cet accident.

CAISSE D'ÉPARGNE DE LYON. — DIMANCHE 10 JANVIER.

| | |
|-------------------------------|------------|
| 720 versements | 34,218 fr. |
| 140 remboursements | 31,975 fr. |
| 78 nouveaux livrets | |

Le Cercle Musical donnera, samedi prochain 16 janvier, à huit heures du soir, un concert qui promet d'être brillant et dans lequel se feront entendre M. Mansui, un de nos plus habiles pianistes, et plusieurs de ses enfants.

PROGRAMME :

1. Ouverture à grand orchestre.
 2. Concerto de piano, par M. Mansui.
 3. *Prière de Zampa*, suivie de la *Députation de Jeunes Demeurellis*, chantées par M^{me} Ida Mansui, âgée de 8 ans et demi.
 4. Grand duo à quatre mains, de Hertz, exécuté par M. Mansui et M^{me} Caliste sa fille. (Ce morceau a été joué pour la première fois en public par M. Mansui et l'auteur).
 5. Scène de *Robert-le-Diable*: *Grâce! grâce!* chantée par M^{me} Ida.
 6. Symphonie concertante pour deux violons, exécutée par MM. Baumann et Cherblanc.
- SECONDE PARTIE.
7. Chœur chanté par les élèves de l'école, dirigée par M. Maniquet.
 8. *La Jeune Bergère et sa Mère*, chansonnette de M. Mansui, et *l'Omnibus parisien*, de Plantade, chantés par M^{me} Ida.
 9. *Voyage de France en Italie par la Suisse et la Savoie*, composé et exécuté par M. Mansui, avec de nombreuses additions, notamment une fugue exacte sur un ancien air français.
 10. *Le Calme*, de Masini, et *le Marin tapageur*, de M^{me} Puget, chantées par M^{me} Ida.

On trouvera des billets chez les marchands de musique.

Paris, le 9 janvier 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR)

Les bruits sinistres qui s'étaient ce matin répandus à la chambre d'une manifestation révolutionnaire à Madrid, qui aurait proclamé la république, mis le feu à la colonne de la Puerta-del-Sol et forcé Espartero, dont la vie était en danger, à s'éloigner de Madrid, ont pris ce soir une certaine consistance. Bien que le commerce en affirme la véracité, nous attendrons jusqu'à demain pour ajouter foi entière à ces événements qui pourraient influer d'une manière bien prompte et bien fatale sur notre propre situation. Qui douterait en effet qu'avec le système qui nous dirige la révolution espagnole ne fût le prétexte de réactions? et qui ne sait les conséquences des réactions en France?

— M. Molé disait l'autre jour à l'Académie qu'en politique on penchait toujours du côté de ceux qui vous aiment. Voilà peut-être pourquoi M. Guizot penche vers l'étranger. Nous rappellerons à ce propos à M. le ministre des affaires étrangères un mot qui est émané de lui-même, c'est qu'on tombe toujours du côté où l'on penche.

— Les préoccupations de la police politique et de la conservation des jours du roi absorbent à un tel point M. Delessert, que depuis une semaine notre ville est encombrée par les immondices, les boues et les neiges. Hier, M. Garnier-Pagès, entrant crotté à la chambre, disait : « Nous sommes encore bien heureux de n'être dans la boue depuis dix jours que jusqu'à la cheville, quand depuis dix ans la France y est jusqu'au cou. »

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 JANVIER.

Au Café de Paris, la rente a commencé à 77 30 35, et au parquet le premier cours a été 72 40.

Aussitôt après l'ouverture, on a coté 77 45; mais la rente a fléchi de suite, et par un mouvement très-lent, elle est tombée à 77 25.

A l'approche de la clôture, elle a un peu remonté, et elle a fermé à 77 35.

5 0/0, 111 70; 4 1/2 0/0, 103 00; 4 0/0, 99 30; 3 0/0, 77 25; banque, 3275; obligations de Paris, 1260 00; Naples, 101 25; dette active d'Espagne, 24 00; Etats-Romains, 99 5/8; 5 0/0 belge, 98 00; 3 0/0 belge, 00 00; banque belge, 870 00; Caisse-Laffite, 1040, 5130.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 7 janvier.

PROJET DE LOI SUR LES VENTES DE BIENS IMMEUBLES.

Le paragraphe 1^{er} est mis aux voix et adopté.

M. THILL demande que, même dans le cas du paragraphe 2, l'ordonnance dont il est question soit rendue, non pas sur requête, mais dans la forme des référés.

M. DE BELLEyme appuie la proposition de M. Thill; il fait observer cependant qu'il y aurait peut-être quelque inconvénient à laisser tous les créanciers chargés de poursuivre la coupe et la vente des fruits; cela doit être seulement la tâche de celui qui poursuit l'expropriation.

M. le premier président du tribunal civil de la Seine se livre à la définition du caractère des ordonnances sur requête et des ordonnances sur référé. Dans le premier cas il n'y a pas de contradicteur, dans le deuxième cas, au contraire, un contradicteur est appelé, et l'orateur pense que, dans le cas dont il s'agit, il y a lieu à provoquer la contradiction.

M. PASCALIS consent, au nom de la commission, à ce que le paragraphe 2 soit ainsi rédigé :

« Les créanciers pourront néanmoins, après y avoir été autorisés par ordonnance du président, rendue dans la même forme, faire procéder, en tout ou en partie, à la coupe et à la vente des fruits pendans par racines. »

Le deuxième paragraphe, ainsi rédigé, est mis aux voix et adopté. M. PASCALIS, rapporteur : La commission a pensé, avec le gouvernement, qu'on pouvait quelquefois autoriser la vente au prix des mercantiles; la commission consent néanmoins à ce que l'on retranche du paragraphe 3 ces mots : « ou de toute autre manière autorisée par le président. »

Le paragraphe 3, ainsi rédigé, est adopté, ainsi que l'ensemble de l'article 681.

M. PASCALIS, au nom de la commission, donne lecture de la nouvelle rédaction proposée pour l'article 684, elle est ainsi conçue :

« Les baux qui n'auraient pas acquis date certaine avant le commandement, seront annulés si les créanciers ou l'adjudicataire le demandent. Néanmoins les baux qui n'auraient pas date certaine avant le commandement, mais dont l'exécution aura commencé avant cet acte, recevront leur effet conformément aux articles 1736 et 1774. »

M. PASCALIS, rapporteur, a la parole pour s'expliquer sur le renvoi prononcé hier des art. 687, 688 et 689 du projet.

L'honorable rapporteur rappelle que la rédaction originaire de l'art. 687 donnait force et vigueur à l'aliénation faite par le saisi pendant la poursuite, à condition par l'acquéreur de consigner avant l'adjudication une somme suffisante pour acquitter en principal, intérêts et frais les créances inscrites ainsi que celles du saisissant.

On a demandé hier pourquoi, en supposant le poursuivant simple créancier chirographaire, on voulait lui conférer par cela seul qu'il avait intenté une saisie, une préférence qui, aux termes de nos lois, ne peut pas résulter de son titre, on a soutenu enfin que les autres créanciers chirographaires auraient le droit de partager avec lui au marc le franc le montant de la créance.

L'honorable rapporteur s'attache à prouver que la disposition proposée ne porte préjudice à personne, et déclare que la majorité de la commission persiste dans la première rédaction, dont voici le texte :

Art. 687. Néanmoins, l'aliénation ainsi faite aura son exécution si, avant l'adjudication, l'acquéreur consigne somme suffisante pour acquitter, en principal, intérêts et frais, les créances inscrites, ainsi que celles du saisissant, et signifie à tous l'acte de consignation.

La chambre n'est plus en nombre.

M. LE PRÉSIDENT avertit la chambre que si elle n'est pas en nombre demain après la lecture du procès-verbal, il sera procédé à l'appel nominal.

La séance est levée à cinq heures et demie.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 8 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux ventes judiciaires de biens immeubles.

La discussion s'engage sur l'article 687; la commission à laquelle cet article avait été renvoyé, a déclaré, par l'organe de son rapporteur, persister dans sa rédaction dont voici les termes :

« Art. 687. Néanmoins l'aliénation ainsi faite aura son exécution si, avant l'adjudication, l'acquéreur consigne somme suffisante pour acquitter, en principal, intérêts et frais, les créances inscrites ainsi que celles du saisissant et signifie à tous l'acte de consignation. »

La chambre a aussi renvoyé à la commission les articles 688 et 689, ainsi conçus :

« Art. 688. Si les deniers ainsi déposés ont été empruntés, les prêteurs n'auront d'hypothèque que postérieurement aux créanciers inscrits lors de l'aliénation. »

« Art. 689. A défaut de consignation avant l'adjudication, il ne pourra être accordé, sous aucun prétexte, de délai pour l'effectuer. »

M. RENOUD propose de résumer ces trois articles en un seul qui serait ainsi conçu :

« Néanmoins l'aliénation faite par le débiteur aura son effet, si avant l'adjudication, l'acquéreur a obtenu la ratification des créanciers inscrits et du poursuivant. »

Vient ensuite le système de la commission qui tend à rendre la consignation attributive. Ce système est amendé par M. Lherbette qui propose une disposition qui rendrait la consignation non attributive.

Enfin, le système de la commission est complété par un amendement de M. Maurat-Ballanche, qui est ainsi conçu :

« Sauf à se présenter dans l'ordre qui pourra être ouvert et à faire valoir ses droits comme étant subrogé aux créanciers qu'il aura désintéressés. »

M. TESNIÈRES combat l'amendement de M. Renouard, qui retire sa proposition et déclare se réunir à une autre rédaction proposée par M. Vivien.

M. LE PRÉSIDENT : La chambre doit d'abord entendre le développement de l'amendement de M. Vivien, car il s'éloigne le plus de la proposition de la commission, puisqu'il tend aussi à résumer en un seul article les articles 687, 688, 689; ce n'est qu'après les développements de cette nouvelle rédaction et son rejet, s'il a lieu, que la chambre pourra discuter les divers amendements tendant à modifier les articles du projet de la commission.

M. VIVIEN : Avant de donner lecture à la chambre de mon amendement, je dois remettre sous ses yeux les termes du dernier article

qui a été adopté et qui devrait précéder la rédaction que je propose. Cet article est ainsi conçu :

« Art. 886. La partie saisie ne peut, à compter du jour de la transcription de la saisie, aliéner les immeubles saisis, à peine de nullité et sans qu'il soit besoin de la faire prononcer.

« Maintenant, continue M. Vivien, voici le texte de mon amendement qui prendrait place après cet article.

« Néanmoins, l'aliénation ainsi faite aura son effet, si avant l'adjudication, la saisie est rayée du consentement du saisissant et de tous les créanciers inscrits, ou en vertu de jugements rendus contre eux. »

M. PASCALIS, rapporteur, combat cet amendement.

M. MARTIN (du Nord) déclare que le gouvernement accepte l'amendement de M. Vivien.

Il est quatre heures; la séance continue.

On lit dans l'*Emancipation* :

M. FLORET ET M. PLOUGOULM.

Il circule depuis quelque temps sur ces deux fonctionnaires des bruits que nous aurions entièrement négligés sans des circonstances graves auxquelles ils se rattachent, ce que nos lecteurs, surtout les électeurs, sont intéressés à connaître.

La position du ministère Guizot est parfaitement connue, et le chef lui-même ne se fait aucune illusion. Mais cet homme qui a pour principe que les bons gouvernements sont et doivent être impopulaires, ne croit pas que son excessive impopularité soit une raison pour qu'il se retire. Seulement, comme il ne peut rester malgré la chambre des députés, et que celle-ci paraît à chaque instant plus près de lui refuser la majorité dont il a absolument besoin, il s'occupe de chercher et trouver les moyens d'avoir une autre chambre plus dévouée et plus sûre.

Il songe à une dissolution, et à la faire suivre d'élections qui lui soient favorables.

Pour cela, il s'enquiert partout de l'état de l'esprit public, des dispositions des électeurs, des moyens de les influencer, des obstacles et des secours qu'on pourrait trouver dans les classes, dans les personnes.

Sur plusieurs points, ces renseignements sont demandés aux préfets que M. Guizot sait lui être dévoués. Mais à Toulouse, on dit qu'il n'en a pas été ainsi. Ou du moins, si l'on a demandé aussi à M. Floret un rapport moral et politique sur ses administrés, il paraît que ce n'est que pour la forme, et sans y avoir grande confiance, car un contre-rapport a été demandé aussi à M. Plougoult, qui a été invité à adresser des observations circonstanciées et détaillées sur la situation politique des administrés dans son ressort, et spécialement sur la ville de Toulouse.

Grande, on le pense bien, a été la mauvaise humeur de M. le préfet, qui a vu dans cette mesure un avant-coureur assuré de la disgrâce dont il est menacé, en sa qualité de créature de M. Thiers; tandis que M. Plougoult s'est rengorgé et réjoui en voyant qu'il avait là un moyen de parvenir à un bienheureux siège de conseiller ou d'avocat-général à la cour de cassation, qu'il ambitionne tant. Il en est aussi résulté certaines choses entre ces deux fonctionnaires, qui ont fini par se mettre en un état d'hostilité réelle. Et maintenant, la guerre est allumée, dit-on.

Reste à savoir quel sera le vainqueur, et les paris sont ouverts.

Pour nous, qui ne voyons dans cette lutte qu'un symptôme du mal général qui dévore le pays et un signe indicateur des projets du ministère, nous saisissons cette occasion d'inviter nos amis à se tenir pour bien avertis et à être persuadés que si M. Guizot continue d'exercer le pouvoir, ils doivent se préparer à soutenir plus d'une lutte pour nos libertés qu'on attaquera par tous les moyens possibles.

Qu'ils songent surtout aux prochaines élections, plus prochaines peut-être qu'on ne paraîtrait devoir s'y attendre raisonnablement.

Nous pensons d'ailleurs devoir avertir aussi un grand nombre de nos concitoyens que M. Plougoult a été, en effet, très-circonstancié et très-explicite dans son rapport. Il a parlé de tout, comme on le lui demandait, et même peut-être beaucoup plus qu'on ne lui demandait. Il ne s'est pas non plus oublié lui-même, dit-on; et tous ceux dont il a eu à se plaindre ont été sacrifiés aux vengeances de son amour-propre et à ses grandes rancunes personnelles. Il a été impitoyable comme le commandant son auguste maître.

Il y a aussi de petits intérêts qui se sont mis immédiatement en mesure d'exploiter à leur profit cette disposition, très-heureuse pour eux, de M. Plougoult... Mais nous sommes obligés de n'en pas dire davantage, par égard, non pour ceux qui se conduisent ainsi, car ils méritent d'être signalés au mépris public, mais par égard pour ceux contre qui ils agissent si basement et qui nous sauraient mauvais gré de nous porter leurs défenseurs en cette circonstance.

Un jour pourtant il faudra que tout soit dit.

Dans la réunion de la commission des fortifications qui a eu lieu hier, M. Duchâtel, dit le *Journal des Débats*, a donné des explications détaillées sur les approvisionnements de Paris. M. le ministre des finances a exposé les motifs qui ont dirigé le gouvernement dans la fixation des sommes affectées aux fortifications dans les crédits de 1841 et 1842. M. le président du conseil a fait connaître la résolution du gouvernement sur les modifications proposées par la commission au projet primitif de la loi. Les explications de M. le général Dode se sont portées principalement sur l'exécution des travaux des fortifications qui se font sous sa direction.

La commission s'est ajournée à samedi; elle a invité M. le président du conseil à se rendre dans son sein pour avoir son avis sur la question des servitudes militaires, qui n'a pu être entamée dans cette séance. Il est probable que M. Thiers lira son rapport le lendemain dimanche à la commission, et que lundi il sera communiqué à la chambre, en séance publique. En conséquence, la discussion pourrait commencer mercredi ou jeudi de la semaine prochaine.

Nous lisons dans un journal :

La tardive réplique de M. Guizot à l'improvisation de M. de Dreux-Brézé lui a sans doute été imposée et dictée par un haut personnage qui avait déjà réprimandé sévèrement le ministre des affaires étrangères de sa maladroite défense à la chambre des députés, au sujet de son voyage à Gand. On lui a dit que M. Odilon Barrot s'était justifié avec plus d'habileté et de convenance. M. Guizot a avoué qu'il avait perdu la tête en ce moment, à quoi il a été répondu qu'il eût mieux valu alors garder le silence que de se défendre d'avoir été infidèle à son serment. Depuis cette malencontreuse justification d'avoir émigré, maladresse qui est retombée à plat sur la tête de quelqu'un, toujours embarrassé de son passé, M. Guizot est très-mal vu en certain lieu, et il est toujours fortement question de le remplacer par M. Molé.

On lit dans le *Franc-Comtois* du 5 janvier :

L'exécution du fratricide Besançon a eu lieu jeudi dernier à Baume, chef-lieu de l'arrondissement dont fait partie le village natal du condamné.

Les détails qui suivent, sur les derniers moments du patient, ont

été donnés par un des ecclésiastiques qui l'ont accompagné jusqu'au lieu de supplice :

« Besançon, condamné à la peine capitale par la cour d'assises, dans la dernière session de 1840, s'était persuadé qu'il obtiendrait une commutation de peine.

« C'était la raison pour laquelle on le voyait jouir dans son cachot d'une tranquillité et d'un calme qui étonnaient ceux qui l'approchaient. Il se montrait d'ailleurs docile aux avis, aux encouragements de la religion.

« L'annonce qui lui fut faite, le jeudi matin 31 décembre, fut pour lui un coup de foudre; il pleura amèrement dans son lit où il était encore. Avant de sortir de la prison, il fit ses adieux au concierge, au guichetier, et les remercia des soins qu'ils lui avaient donnés; il embrassa tendrement celui des prisonniers avec lequel il avait contracté une espèce d'intimité et lui dit en sanglotant : « Pauvre ami, c'est aujourd'hui qu'il faut mourir ! » On se mit en route pour Baume; le malheureux s'écria : « C'est à Baume que nous allons, et aujourd'hui jeudi ! » (Il faisait allusion au marché qui a lieu dans cette ville tous les jeudis et qui y réunit un plus grand nombre de personnes.)

« Arrivés à Roulans, l'on a été forcé de s'arrêter un instant pour ferrer à glace les mulets qui conduisaient la voiture dans laquelle nous étions; aussitôt une multitude de personnes, des jeunes gens surtout, nous ont entourés pour considérer le patient, qui, alors, leur a adressé ces paroles : « Pauvres enfants ! pauvres gens ! prenez exemple sur moi; vous voyez où me conduit un coup de promptitude; si on vous dit des injures, allez-vous-en; fuyez les mauvaises compagnies et les cabarets. »

On s'est bientôt remis en marche; mais, plus nous avançons vers le terme fatal, plus ses angoisses redoublaient; il était surtout profondément affligé d'apercevoir des personnes se rendant vers Baume de tous les points : « Les voilà, disait-il, qui vont pour me voir; ah ! si j'étais au moins mort à Besançon ! » Arrivant à Baume, il s'est écrié : « Que d'amis, que de connaissances j'ai ici, et c'est ici qu'il faut mourir ! » Cette considération a doublé sa peine.

« Il y a eu, de Besançon à Baume, une suite de scènes tout à la fois édifiantes et déchirantes qu'il serait impossible de décrire; il s'est opéré graduellement dans les traits de la figure du condamné un changement semblable à celui qui a lieu dans le cours d'une maladie de huit jours qui se termine par la mort, avec cette différence que chaque heure était pour lui une journée.

« Entré dans la prison de Baume, il a reçu avec reconnaissance les services empressés et charitables du concierge et de sa femme.

« L'heure fatale est venue; il se redresse avec peine. On procède à la cruelle toilette pendant laquelle il poussait des plaintes, des soupirs qui navraient l'âme. On quitte la prison, il faut le porter sur le charriot qui l'attend; il ne peut y monter; il paraît dès ce moment sans sentiment, sans vie. Couché sur l'épaule d'un prêtre, on ne sait plus s'il entend; il n'a plus l'air que d'un cadavre. Aussi un cri général d'effroi et de compassion retentit partout sur son passage. Encore quelques minutes, et la justice humaine a accompli son œuvre. »

Faits Divers.

MORT DU ROI DE LAHORE.

Un événement très-important, et dont les Anglais ne manquent pas de faire leur profit, vient de s'accomplir dans le royaume de Lahore. Le roi de ce pays et son successeur présomptif sont morts, l'un le 4 et l'autre le 6 novembre; le premier de maladie et le second par suite d'un accident. Voici ce que nous trouvons dans le *Delhi-Gazette* du 11 novembre :

Le maharajah Khurut-Sing, après une douloureuse maladie, est mort le 5. A peine cette triste nouvelle fut-elle connue, que la ranée Israr Koor, sœur du sirdar Mougul-Sing, exprima la ferme intention de monter sur le bûcher : c'est ce qu'elle a fait avec trois de ses femmes. Après les funérailles, la cour s'est rendue aux bains de Ravéc; en passant sous une des portes couvertes de la ville, les éléphants ont entraîné par leur masse la chute d'une poutre d'un poids énorme : ce corps pesant a frappé à la tête Koamvur Nou-Nehal-Sing, héritier présomptif. Seam-Oadum-Sing, jeune enfant, fils de Rajha Gotha-Sing qui se trouvait également sur l'éléphant du prince héritier présomptif a été blessé : il a eu les reins cassés, et il est mort sur-le-champ. Le prince n'a succombé que dans la soirée, après être resté plusieurs heures sans connaissance.

— Le *Bombay-Times* donne, de son côté, les détails suivants :

Une lettre de Lahore, du 9 novembre porte :
« Le corps du roi a été brûlé le 6, celui de No-Nehal-Sing le 8, et celui de Oadum-Sing le 9. Avec le corps du roi, on a brûlé deux de ses femmes et deux jeunes filles esclaves. Avec celui de No-Nehal-Sing devaient être également brûlés deux de ses femmes, mais elles étaient si belles et si gracieuses, qu'un mouvement général d'horreur a été excité par la cruauté et la barbarie de l'usage qui donne lieu à un acte pareil. Heureusement le prince Shere-Sing est arrivé à temps pour en sauver une; c'était la plus jeune. L'une des femmes de No-Nehal-Sing se trouvait dans le troisième mois de sa grossesse, et comme le prince Shere-Sing, quoique ayant été averti, n'est parvenu tout de suite, la mère de cette femme a pris possession de la forteresse, et refuse de la livrer à Shere-Sing, à cause de la grossesse de sa fille, veuve de No-Nehal-Sing.

« Pendant quatre jours les maisons publiques ont été fermées, tous les travaux suspendus et une forte garde a été placée à chacune des douze portes de la ville où l'on ne laisse entrer personne avec des armes. Les cendres des princes ainsi que les riches bijoux et joyaux dont leurs corps étaient parés doivent être jetés demain avec une grande pompe dans le fleuve sacré du Gange.

« Le nouveau maharajah Shere-Sing est un homme adonné à toutes les sensualités et aux douceurs d'une vie molle et efféminée. Avant de tomber dans cet état, il était très-populaire aux yeux de l'armée. On craint que, se voyant placé à la tête de forces considérables, il ne reprenne ses anciens goûts militaires et que son ardeur ne s'exerce contre les intérêts anglais.

« Le gouvernement anglais, s'il consulte ses intérêts, ne doit pas laisser le Pendjah aux mains de ce gouvernement indigène.

« Nombgur, fameuse forteresse dans les montagnes du voisinage de Mende, a été pris. Le général Ventura, aidé par des officiers anglais et français, s'y est particulièrement distingué. »

— On écrit de Cambrai au *Droit* :

« La commune de Saint-Souplet vient, pour la troisième fois depuis un an, d'être le théâtre d'un événement déplorable. Un jeune homme y a été assassiné avec les circonstances du guet-apens le mieux caractérisé.

« La victime de ce meurtre avait commis une imprudence fort commune dans les villages, celle de commérer pendant la nuit à la porte ou aux fenêtres d'une jeune fille qui avait un amant. Le commérage se fait en déguisant la voix, et le plus souvent il sert ou à dire des galanteries ou des vérités fort désagréables.

« Il paraît que la voix du malheureux fut reconnue par l'amant même de la jeune fille, et qu'il jura de se venger. Il n'exécuta que trop fidèlement son serment. Il épia les démarches de son adversaire, et une nuit que ce dernier se présentait encore pour se livrer à ses fatales plaisanteries, il s'élança sur lui, avec deux amis qui s'étaient associés à sa vengeance; un coup de poing asséné sur la figure du malheureux lui creva un œil, il fut terrassé; puis la fureur

des assaillants devenant de plus en plus violente, un de ces misérables porta à l'infortuné jeune homme des coups de couteau. L'instrument homicide perfora l'enveloppe crânienne si profondément, que la lame atteignit le cerveau et y produisit les désordres les plus affreux. Le malheureux fut relevé mourant; il expira trois jours après sans avoir recouvré la parole. Les trois meurtriers ont été arrêtés et amenés dans la prison de Cambrai. »

— Un journal américain rapporte l'événement extraordinaire suivant, arrivé sur un chemin de fer entre New-York et Philadelphie :

« Une neige épaisse tombait vendredi soir au moment du départ du convoi sur le chemin de fer entre New-York et Philadelphie. Pendant la nuit, la quantité de neige qui tombait a encore augmenté. Cependant on est arrivé sans encombre jusqu'à la distance entre Lamben et Bordentown; mais là ont commencé les alarmes. Le chemin borde le canal; on doubla le nombre des locomotives.

« Cependant, malgré la neige qui s'accumulait sur tout le chemin, on allait toujours, quand tout-à-coup le convoi est arrêté, et, malgré tous les efforts possibles, on ne peut ni avancer ni reculer. Dans cette situation déplorable, tout le convoi est obligé d'attendre le jour au milieu d'une effroyable tourmente de neige et de vent. Un des wagons portait environ vingt femmes et enfants. Il n'y avait pas moyen de sortir de cette position : d'un côté le canal, de l'autre des marais. Ce ne fut que le dimanche vers midi que l'on parvint, au moyen de traîneaux, à dégager les voyageurs de la situation affreuse où ils s'étaient trouvés depuis la nuit du vendredi.

— Vendredi dernier, à la suite d'une discussion très-vive, deux honorables lieutenants-colonels en retraite, à Angoulême, sont allés sur le terrain pour vider un différend par la voie des armes. Malgré l'irritation des parties, malgré leur ardeur belliqueuse, les témoins sont heureusement parvenus à arranger l'affaire sans effusion de sang.

Si nous faisons connaître que l'âge réuni des deux adversaires forme juste un siècle et demi, on cessera de s'étonner que les arrêts de la cour de cassation contre les duels ne soient pas toujours une barrière insuffisante pour empêcher les jeunes gens de vider leurs affaires d'honneur par la voie d'un combat singulier.

(*Gazette des Tribunaux.*)

— Le *Morning-Chronicle* parle ainsi d'un orage terrible qui a éclaté à Londres :

« Lundi matin, entre cinq et six heures, Londres et les environs ont été effrayés par un orage épouvantable accompagné pendant une heure de coups de tonnerre et d'éclairs. On a vu tomber d'énormes grêlons; les coups de tonnerre étaient fréquents. La foudre est tombée sur la paroisse de Streatham; elle y a mis le feu, et, malgré des secours dirigés sur ce point, la flèche, dont le style gothique et l'élévation attirait l'admiration générale, a été entièrement consumée. La belle flèche de l'église de Spitalfields a été également endommagée par le fluide électrique. Des pierres détachées de l'édifice ont roulé de tous côtés. Heureusement personne ne passait au moment de cet accident. Le service des cloches a été momentanément interrompu. On aurait craint d'ébranler le clocher avant que des réparations urgentes eussent été faites. »

Extérieur.

ANGLETERRE. — On écrit de Newport, en date du 27 décembre :

« Les chartistes ont recommencé leur système d'agitation dans notre ville. Ils avaient convoqué une grande assemblée pour le 1^{er} janvier, à l'effet de voter des pétitions au parlement dans l'intérêt de Frost, Jones et William, qu'ils appellent les victimes d'un gouvernement tyrannique. Grâce aux mesures prises par l'autorité, mille personnes au plus se sont rendues à la réunion, qui s'est passée assez paisiblement. »

Variétés.

LE TEMPLE CATHOLIQUE.

Nous empruntons ce fragment au dernier ouvrage que M. La Mennais vient de publier sous le modeste titre d'*Essquisse d'une Philosophie*. L'apparition de cet ouvrage a coïncidé avec la condamnation du célèbre écrivain; tous ceux qui le liront regretteront, comme nous, les tristes sévérités du jury à son égard.

Connaitre, comprendre l'œuvre divin, voilà la science; le reproduire sous des conditions matérielles ou sensibles, voilà l'art; et ainsi l'art entier se résume dans l'édification du temple, image imparfaite et finie du modèle infini ou Dieu de la création progressive. Comme, en effet, la création est le temple que Dieu s'est construit, la demeure qu'il s'est faite au sein de l'espace, et où respirent dans ses innombrables reflets le beau absolu; le temple construit des mains de l'homme représente pour lui la création telle qu'il la connaît et la conçoit dans sa cause première et dans les effets de cette cause, continuellement féconde, dans son unité et sa variété, dans ses lois de tout ordre, dans ses relations avec la puissance, l'intelligence, l'amour, qui la réalisent incessamment. Il est l'expression la plus complète de la conception qu'il a du vrai, du sentiment qu'il a du beau, le centre où aboutissent, où se combinent et s'unissent, dans un harmonieux ensemble, les manifestations de sa nature intellectuelle et morale.

La création émane de Dieu et tend à le reproduire par une évolution sans terme qui la dilate indéfiniment dans l'espace; et, en se dilatant, elle réfléchit vers son éternel principe, gravite vers lui, aspire à s'unir en lui, à s'absorber en lui; et ces deux mouvements qui représentent et la loi selon laquelle elle existe et se développe, et la fin pour laquelle elle existe et se développe, le mode essentiel de son existence et la raison de son existence, accomplissent par là même en elle l'intime union de l'unité et de la variété, de l'infini et du fini.

Le temple aussi émane de la divinité qui se remplit de soi; il est l'évolution plastique de l'idée que l'homme a d'elle, de sa nature et de son action manifestée dans l'univers; elle en est tout ensemble et la puissance génératrice, et la forme typique, et la vie. Du sanctuaire qu'elle habite invisiblement, le temple, pour ainsi parler, rayonne au dehors, se dilate dans l'espace; et, par un mouvement opposé, toutes les parties du temple, étroitement liées entre elles, gravitent vers le point central où réside leur principe, leur raison essentielle et primordiale, aspirent à se pénétrer, à se confondre en lui, pour accomplir l'union parfaite de la variété et de l'unité, du fini et de l'infini.

Le caractère du temple étant déterminé par une conception précédente de Dieu et de son œuvre, et des lois de son œuvre, évidemment il se modifie suivant la différence des conceptions philosophiques et religieuses : d'où les diversités que l'art présente chez les divers peuples et quelquefois chez le même peuple à des époques diverses. Ainsi l'art oriental et l'art égyptien diffèrent profondément de l'art grec, qui ne diffère pas moins de l'art chrétien, quoique, dans leur diversité même, ces arts dérivés de conceptions dissemblables conservent toujours quelque chose de commun, correspondant à l'unité de l'intelligence humaine. Voulant donc en ce moment embrasser d'une vue générale les branches principales de l'art, leur génération et leur enchaînement, sans nous occuper encore des ca-

factères particuliers qu'il peut revêtir, nous le considérerons tel qu'il se produit et se développe dans le temple chrétien.

Selon les dogmes du christianisme, le monde a été donné pour demeurer à l'homme qui, déchu de l'état d'innocence où Dieu l'avait créé et ayant entraîné la nature dans sa chute, accompli sur terre une vie d'épreuve et d'expiation, vie passagère dont le terme doit être l'éternelle possession de Dieu, avec lequel le Dieu incarné, le Dieu-Homme, le second Adam, chef et sauveur de l'humanité qu'il résume en soi, l'a réconcilié par le volontaire sacrifice de lui-même. L'homme donc, voyageur ici-bas, aspire à sa vraie patrie, s'avance vers elle, souffrant et pleurant, jusqu'à ce que, ayant déposé sa dévouable périsse, il aille attendre, au sein des joies promises à ceux qui auront cru, espéré, aimé, le jour formidable aux pécheurs, glorieux pour les justes, où, revêtant de nouveau son enveloppe corporelle, mais spiritualisée, impassible, immortelle désormais, il se transfigurera, et avec lui la nature entière, comme le Christ sur le Thabor.

Le temple chrétien représente donc cette conception de Dieu et de son œuvre; il représente la création dans son état présent et dans ses rapports avec l'Etat, les lois et les futures destinées de l'homme. Symbole de la divine architectonique, le corps de l'édifice semble, ainsi que le modèle dont il reproduit le type idéal, se dilater indéfiniment, et, sous ses voûtes élevées qui s'arrondissent comme celle des cieux, il exprime, par ses fortes ombres et la tristesse de ses demi-jours, la défaillance de l'univers obscurci depuis la chute. Une douleur mystérieuse vous saisit au seuil de cette sombre enceinte où la crainte, l'espérance, la vie, la mort, exhalées de toute part, forment, par leur mélange indéfinissable, une sorte d'atmosphère silencieuse qui calme, assoupit les sens, et à travers laquelle se révèle, enveloppé d'une lueur vague, le monde invisible. Une secrète puissance vous attire vers le point où convergent les longues nefs, là où réside voilé le Dieu rédempteur de l'homme et réparateur de la création, et d'où émane la vertu plastique qui imprime au temple sa forme. Dans ses arcs croisés, il offre l'image de l'instrument du salut universel; au-dessus, celle de l'arche, unique asyle, aux jours du déluge, des espérances du genre humain, et emblème toujours vrai du pénible voyage de l'homme sur les flots de la vie. Les courbures ogivales des arceaux, les fleches qui de partout s'élancent dans l'espace sans bornes, le mouvement d'ascension de chaque partie du temple et du temple entier, expriment aux yeux l'aspiration naturelle, éternelle, de la créature vers Dieu, son principe et son terme.

Tel est le commencement de l'état, sa manifestation première dans ses relations avec l'idée chrétienne. Il élève une demeure à Dieu sur le modèle de celle que Dieu s'est faite à lui-même, et Dieu remplit de soi le temple, image symbolique de la création, comme il remplit de soi l'univers. Tous les arts sortiront de cet art initial par un développement semblable à celui de la création même. Les êtres renfermés dans le monde naissant où ils n'ont qu'une existence virtuelle, se dégagent peu à peu, s'individualisent dans le tout qui en contenait le germe. Aussi, de l'architecture, leur matrice commune, se dégagent, par une sorte de travail organique, les arts divers qu'elle contenait virtuellement, et qui, toujours unis à elle, quoique distraits d'elle, s'individualisent à mesure que s'opère cette évolution correspondante à l'évolution de l'univers.

La surface solide de la terre se revêt d'abord de végétaux de toute espèce, depuis l'humble mousse et le lichen rampant, jusqu'au cèdre dont la cime ondoie dans les nuées. Puis apparaissent les animaux doués d'une vie plus puissante, de mouvements spontanés de sensibilité, d'instinct; puis enfin l'homme, orné du don incomparable de l'intelligence.

Ce temple a aussi sa végétation, ses murs se couvrent de plantes variées; elles serpentent en guirlandes le long des corniches et des plinthes, s'épanouissent dans les ouvertures laissées à la lumière, se glissent sur les nervures des cintres, embrassent comme la liane des forêts les fleches sveltes des pyramides, semblables à des pointes de rocher, et montent avec elles dans les airs, tandis que le tronc des colonnettes, pressées en faisceau, se couronne de fleurs et de feuillage. La pierre s'anime de plus en plus, des multitudes d'êtres nouveaux, d'êtres vivants, se produisent au sein de cette magnifique création que l'homme vient compléter et qu'il résume dans sa noble image.

La sculpture, on le voit, n'est que le développement immédiat de l'architecture; elle procède d'elle naturellement, organiquement, pour ainsi dire. Qu'est-elle, en effet, d'abord? quelque chose d'inachevé, d'embryonnaire, un simple relief, qui, croissant peu à peu selon les lois de sa forme, se détache enfin où il a pris naissance, comme l'être organisé, après avoir acquis les conditions de sa vie propre, se détache des entrailles maternelles.

Mais la sculpture reproduit imparfaitement les merveilleuses richesses de l'œuvre de Dieu; elle ne saurait rendre les effets variés de la perspective, de la lumière et des couleurs, ni rassembler sous un seul point de vue, en un cadre étroit, les objets si divers que la nature offre à nos regards dans leur harmonieux ensemble, et les scènes compliquées de la vie. De là une nouvelle branche de l'art, la peinture, et voyez comme son développement s'enchaîne à ceux qui ont précédé, — n'en est que l'extension, le complément. Ces voûtes grises et ternes, le ciel du temple prennent une teinte azurée; les reliefs se colorent. A ce premier moment, la peinture, encore absorbée dans la plastique, commence à peine à naître. Son enfantement s'achève; elle vit maintenant d'une vie distincte, et cette vie est dans l'art ce qu'est dans l'univers celle qui développe les êtres innombrables en qui la forme se manifeste dans son infinie variété, la puissante vertu qui réalise, au sein du monde phénoménal, les essences éternelles, en les revêtant d'une enveloppe sensible. Il n'est rien, en effet, que la peinture ne représente à la vue; elle achève, sous ce rapport, la création du Temple, reproduction humaine de l'œuvre divin, et, en reproduisant la forme extérieure des êtres, elle reproduit encore ce qu'il y a de plus intime en eux, l'esprit qui les anime, les sentiments, les idées mêmes, dans leur manifestation relative au sens destiné à percevoir la lumière. La lumière elle-même se colore de mille nuances diverses, en pénétrant à l'intérieur de l'immense édifice à travers des fleurs transparentes dont elle projette au loin les reflets, et cette lumière, tout à la fois idéale et réelle, vague splendeur d'un astre mystérieux, prête aux formes dont le Temple est peuplé une expression indéfinissable.

Mais ces formes créées par l'art ne se meuvent pas; le Temple n'offre pas encore une complète réalisation de son type, l'univers; car, dans l'univers, nul repos, tout y est en mouvement, et ce mouvement, réglé par des lois constantes, manifeste sous un autre aspect l'ordre, l'harmonie, la variété dans l'unité, et l'éternel développement de l'être. Or, la puissance de l'homme a des bornes infranchissables; il ne saurait transmettre à ses œuvres la vie dont la source n'est pas en lui, souffler sur la pierre et l'animer. Que fera-t-il donc pour exprimer sa conception des choses dans leur rapport avec le mouvement, pour la ramener dans la sphère de l'art? Toutes les religions, quelles qu'elles fussent, ont résolu ce problème; car toutes ont eu leurs danses sacrées, analogues à leur caractère.

Dans les religions de la nature, les chœurs représentaient par des évolutions symboliques les mouvements, tels qu'on les concevait, des

corps célestes dans leurs orbites, les révolutions apparentes du soleil et de ses satellites autour de la terre qu'il féconde, et les phénomènes généraux des forces génératrices. Le christianisme, pour qui la nature n'est que la voie qui conduit à Dieu, le christianisme, préoccupé principalement de la génération spirituelle de l'homme, a aussi ses chœurs, dont les mystiques évolutions expriment, non les mouvements du monde matériel, mais le mouvement final de la création vers Dieu dans ses relations avec les mystères de la foi chrétienne et avec le Dieu-Homme, le verbe incarné, invisible et présent sous les voiles du sanctuaire.

Ici commence pour l'art une autre série de développements en rapport avec l'ouïe et le son, comme les premiers sont en rapport avec la vue et la lumière; ceux-ci plus extérieurs, ceux-là plus intimes, plus rapprochés des opérations pures de l'esprit. A mesure que les êtres s'élèvent, la forme que l'œil perçoit exprime moins leur nature. Un autre moyen devient nécessaire pour la manifester, et si l'univers était muet, ce que l'univers contient de plus parfait resterait enseveli dans des ténèbres éternelles.

Mais la création a une voix qui se spécifie dans chaque ordre d'êtres, et dans chaque espèce d'êtres et dans chaque être individuel. Et puisque le temple exprime la création, en est l'image, la reproduction plastique, le temple aussi a sa voix qui se modifiant, par de successifs degrés, comme celle de la création, donne naissance à des arts divers, issus d'une commune racine.

Cette racine, en ce qui touche l'élément sensible de l'art, est le son ou la voix universelle, en qui rien ne s'est encore individualisé. Reportez-vous par la pensée au fond des vastes solitudes d'un monde nouveau, de sa forêt, de ses savanes traversée par des fleuves sans nom, de ces montagnes d'où se précipitent d'impétueux torrents, du pied desquelles s'échappent d'innombrables ruisseaux qui lentement coulent sur un lit de mousse ou s'épanchent en nappes sur les prairies de la vallée, et prêtez l'oreille. De tout cela, il s'élève une voix formée de mille voix, de la voix des grandes eaux et de celle des sources qui tombent goutte à goutte des rochers, de la voix des vents qui bruissent dans la cime des arbres et murmurent dans l'herbe, de la foudre qui déchire les nues, de la voix des myriades d'être vivants qui pullulent au sein de ce monde primitif. Cette voix est la voix de la nature, indistincte, confuse, mais majestueuse, solennelle, immense, pleine de mystère et de vagues émotions.

Des profondeurs du Temple sort pareillement une voix qui monte dans les airs et se propage au loin, solennelle aussi, mystérieuse, et, comme l'écho d'un monde invisible, elle remue les secrètes puissances de l'homme, elle éveille en lui toute une vie interne assoupie jusqu'alors. Qui, dans la campagne, vers le soir, à l'heure où s'éteignent les feux du couchant, où la nuit étend ses ailes sombres sur les bois, les prés, les buissons, les eaux, pour abriter le sommeil des pauvres créatures fatiguées; qui, à cette heure de calme et de silence, quand vient à soupirer la cloche du hamau, ne se sent pas comme emporté en des régions inconnues, aériennes, peuplées de formes indéces, de pensées rêveuses et de pressentiments infinis?

Cette voix correspondante à la voix de la nature se spécifie comme elle, s'individualise en chacun des éléments divers qu'elle contient virtuellement, se développe pour manifester la variété dans l'unité. Tous les arts dérivés du son se produisent, s'engendrent l'un l'autre, à mesure qu'achève de se réaliser la création humaine.

F. LA MENNAIS.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. BITTIER.

ANNONCES JUDICIAIRES

1064) Etude de M^e Charavay, huissier à Lyon.

Jeudi quatorze janvier mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, sur la place Lévis, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant d'objets saisis, consistant en tables, chaises, bois de chaise, de fauteuils et de divan, bois doré pour rideaux, placards vitrés, et autres objets.

ANNONCES DIVERSES.

(9011) A vendre.

FONDS DE CAFÉ bien achalandé, situé à la Guillotière. S'adresser à M. Clerc, liquoriste, rue de Chabrol, n° 7, à la Guillotière.

AVIS.

Il a été perdu UN PORTEFEUILLE samedi soir, sur le Chemin de fer, de Grigny à Lyon. La personne qui l'apportera au bureau du Chemin de fer, à la Mulatière, aura une récompense. (9015)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A partir du 1^{er} janvier 1841, l'imprimerie de C. Rey jeune et C^o a été transférée place Saint-Jean, n° 6. (9007)

ABONNEMENT À LA LECTURE

A DEUX FRANCS PAR MOIS,

Chez Louis BOULLIEUX, place Bellecour, n° 20, à Lyon.

Ce cabinet de lecture, le mieux assorti de Lyon, contient plus de 15,000 volumes, romans, histoires, mémoires, voyages, outre toutes les nouveautés qu'il met en lecture dès leur publication. (9002)

Gaz des villes de Marseille, Toulon et Nîmes.

AVIS.

MM. les actionnaires de la compagnie d'éclairage par le gaz des trois villes du Midi sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu dans la salle des réunions de l'Omnium, rue Royale, n° 29, au 1^{er}, le samedi 16 janvier prochain, à midi très-précis, pour y recevoir communication du rapport de la commission nommée dans la séance du 16 mai dernier.

Nul ne peut être fondé de pouvoir, s'il n'est actionnaire lui-même.

NOTA.—L'assemblée générale se compose de tous les porteurs de vingt actions ou promesses d'actions inscrites en leur nom sur les registres de la société. Si le nombre des propriétaires de vingt actions ne représente pas la moitié plus une de toutes les actions, seront admis les porteurs de moins de vingt actions, à commencer par ceux qui se rapprocheront le plus de ce nombre, de manière à compter la moitié plus une de toutes les actions. (4051)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Les Bureaux de la Compagnie Royale d'Assurances sont actuellement place de la Comédie, n° 14, au 2^e. (7445)

SIROP INCISIF ET DÉPURATIF CONTRE LA RACHE DES ENFANTS.

A la pharmacie de Macors, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30. (2793)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES.

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acreté ou vice du sang,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Siné.

Extrait du Codex medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le 1/4.

S'adresser, à LYON, à LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, n° 23. — A SAINT-ETIENNE, à LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (2825)

(2824)

BREVET D'INVENTION.

DRAGÉES ARABIQUES

De ROMAN, pharmacien, rue du Plat, 13, à Lyon.

Rien de plus doux, de plus agréable et en même temps de plus salubre pour la guérison des rhumes, asthmes, coqueluches, catarrhes, maux de gorge, enrrouements, phthisies et autres affections de poitrine. Les Dragées Arabiques se distinguent de toutes les préparations de ce genre, non-seulement par la forme et par une saveur délicieuse, mais encore par leurs vertus et leurs propriétés qui offrent tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Après avoir été soumise à l'approbation de l'Académie royale de Médecine, le gouvernement du roi vient d'accorder à l'auteur de cette précieuse préparation un brevet, la meilleure garantie qu'on puisse donner aux personnes qui seront dans le cas de l'employer. — La boîte: 1 fr. 50 c. à l'adresse ci-dessus.

A vendre pour cause de santé.

Fonds d'épicerie, fort bien agencé. — S'adresser place de la Baleine, n° 6, ou à M. Goux, chaussée Perrache, n° 13, au 1^{er}.

VICHY Pour se procurer l'eau naturelle de Vichy, adresser directement les demandes à MM. Brosset frères, à Vichy (Allier), ou à Paris, rue Saint-Honoré, n° 295.

Pour les véritables pastilles de Vichy, chez les pharmaciens dépositaires dont les noms suivent :

Vernet, place des Terreaux, 13, et André, à la pharmacie des Célestins, à Lyon; Michel, à Tarare; Voituret, à Villefranche; Ricart, à Grenoble; Trouillet, à Vienne; Brossat, à Bourgoin. (5446—2089)

LA CRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES MAUX DE DENTS.

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive, et guérit la carie des dents gâtées. — Prix : 2 fr. le flacon, avec l'instruction. — Pharmaciens dépositaires : Vernet, place des Terreaux, à la pharmacie des Célestins, Boitel et Aguetant, à Lyon; Briand, à Saint-Symphorien; Ayot, à Villefranche. (2090—5445)

Maladies Secrètes.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtis, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Moutet fils, épicière, rue Marchande.
A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.
A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1.
A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.
A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallé.
A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallu. (2774)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSON FILS, RUE POULAILLERIE, 19.